

Histoire de la Civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Les séminaires qu'a donnés le titulaire de la Chaire ont concerné l'ancien Régime ; notamment l'œuvre et, si l'on peut dire, la « sociologie » des *Mémoires* du duc de Saint-Simon. En collaboration pleine et entière avec M. Jean-François Fitou, agrégé de l'université, une étude sur le mariage aristocratique d'après le « corpus » saint-Simonien a été réalisée et présentée lors des dits séminaires. En voici l'essentiel...

I

1) Les *Mémoires* de Saint-Simon, copieusement commentés par Boislisle, mettent en scène une dizaine de milliers de personnages ; ceux-ci appartiennent, sauf rare exception plébéienne, à l'élite française, voire européenne. Ils sont nés, pour quelques uns d'entre eux, au XVI^e siècle, et, pour le plus grand nombre, au XVII^e siècle ou dans les trois premières décennies du XVIII^e siècle. Cette population saint-simonienne se laisse « mesurer », d'un point de vue démographique, de façon satisfaisante. Le présent article a pour but de donner un aperçu du système des mariages qui régit les échanges interpersonnels et interfamiliaux au sein de l'élite curiale du grand siècle, quelque peu élargi en la circonstance. Pour ce faire, il nous paraît nécessaire de rappeler brièvement, en manière d'ouverture, les résultats de deux textes précédents, qui ne manqueront pas d'éclairer notre démarche actuelle¹.

Ces quelques pages introductives évoqueront donc certains éléments que nous avons alors obtenus, sans reproduire les calculs ni les représentations graphiques qui les avaient supportés et explicités.

1. Voir, E. Le Roy Ladurie et J. F. Fitou ; notes sur la population saint-simonienne ; *Cahiers Saint-Simon* ; n° 13 ; 1985 ; pp. 49-55.
Et : Notes sur la population saint-simonienne II (durée de vie selon le groupe social et le rang) ; *Cahiers Saint-Simon* ; n° 15 ; 1987 ; pp. 83-95.

Restreignons notre inventaire inaugural aux seuls Français. Dans l'ensemble proprement « hexagonal » (déjà), nous incluons les Savoyards, Lorrains et Wallons. Pour 2 616 de nos « Français » (1 834 hommes et 782 femmes) nous connaissons les dates de naissance et de mort.

Nous avons disposé (dans les articles cités en note 1) cette population correctement « datée », et divisée d'autre part entre hommes et femmes, en quatorze tranches décennales correspondant aux années de naissance des personnages, du XVI^e siècle à 1730.

Ce comptage par tranches décennales nous a permis dès lors d'envisager sous un angle neuf le fonctionnement de la mémoire saint-simonienne. Du côté masculin d'abord : ceux des mâles pour lesquels le duc manifeste intellectuellement l'intérêt maximal, à en juger par leurs effectifs, appartiennent aux « cohortes » des décennies 1630 à 1680. La génération la plus fascinante au gré du mémorialiste correspond aux décennies 1640 à 1660. Saint-Simon, homme du passé, va jusqu'à préférer ses aînés aux contemporains immédiats.

Quant aux femmes, Saint-Simon porte ses regards vers des êtres de même âge... ou plus jeunes que les mâles qui viennent d'être évoqués. C'est, en effet, toute la tranche d'âge des femmes nées depuis les années 1630 jusqu'à la décennie 1690 qui retient préférentiellement l'attention du petit duc.

D'une façon générale, les résultats confirment le décalage qui s'opère, dans l'esprit du mémorialiste, au bénéfice du « beau sexe ». Dans son échantillon masculin, il privilégie l'ancienneté. Par contre, il reporte son attention sur des femmes à peine plus âgées que lui, sur ses contemporaines immédiates, et même sur un nombre appréciable de tendrons.

Nos calculs, par ailleurs, autorisent une constatation d'importance. Plus s'approche (à partir d'un passé toujours plus « frais ») l'époque de la jeunesse du mémorialiste, plus les personnages de Saint-Simon voient se réduire leur durée de vie moyenne.

La longévité relative des héros et héroïnes de notre auteur nés vers 1620-1629 (respectivement 69 et 70 ans de vie moyenne en chiffres ronds), s'explique par le fait qu'il s'agit de « survivants ». Puis, au fur et à mesure que s'écoule le XVII^e siècle, Saint-Simon capture en sa mémoire un certain nombre de personnages qui, nés plus tard, auront tout loisir de mourir plus jeunes que les précédents ; néanmoins, le duc les aura personnellement connus, ou bien quelque médiateur les lui aura fait connaître. D'où le continuel « rajeunissement » de nos échantillons, de décennie d'amont en décennie d'aval. La présence croissante d'êtres décédés dans l'âge mûr ou tendre fait chuter la moyenne des durées de vie : elle tombe à 56,7 ans pour les 599 personnages qui sont nés de la décennie 1680 à la décennie 1730. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un raccourcissement véritable de la durée de la vie humaine, de la Révocation à la Régence, mais, si l'on peut dire, d'un effet d'optique.

2) Un second clivage distingue d'après nos calculs les hommes des femmes. L'échantillon présente, de ce point de vue, une particularité remarquable. Si l'on remonte de l'ultime décennie envisagée (1720-1730) jusqu'à la décennie 1620 inclusivement, on constate que la durée de vie des femmes saint-simoniennes demeure égale, ou à peine supérieure (lors des décennies 1690-1700), ou, plus généralement, inférieure à celle des hommes (et ce de façon très nette pour la décennie 1710).

Au total, les femmes venues au monde pendant ces douze tranches décennales (1620-1730) paraissent vivre en moyenne nettement moins longtemps que les hommes. Nées de la sorte entre 1620 et 1730, nous trouvons 677 femmes dont la durée de vie moyenne s'élève à 61,6 ans. En comparaison les 1 486 hommes peuvent escompter une existence moyenne de 65,2 années.

Il faut admettre pour expliquer ce remarquable décalage hommes-femmes à partir de 1620, que l'échantillon féminin est, de toute manière, entre l'époque de Richelieu et celle de Fleury, nettement moins biaisé que l'échantillon masculin. Beaucoup d'hommes, en effet, parmi les 1 486 mâles que Saint-Simon, annoté par Boislisle, a mis en cause après 1620, sont personnages d'une certaine importance. Leur notoriété est en partie fonction de leur âge. La présence massive de ces hommes notables ou notoires fait donc vieillir l'échantillon masculin beaucoup plus que ce n'est le cas pour le groupe féminin ; d'où la durée de vie apparemment plus longue observée chez les hommes.

Au contraire, avant 1620, un facteur de notoriété féminine, même minuscule, joue bien davantage que ce ne sera le cas pour les filles nées à partir de cette date. Un certain nombre de dames, nées au XVI^e siècle ou durant les deux décennies 1600 et 1610, est mentionné dans le texte du memorialiste ; ces dames furent remarquées du fait de leurs activités plus ou moins glorieuses, du fait aussi de leur longévité même, qui avait contribué à les mettre en valeur. Dans de telles conditions, ces dames s'avèrent statistiquement aussi vieilles, voire plus vieilles, que ne le sont leurs « confrères » de l'échantillon masculin qui est contemporain d'icelles jusqu'au cours de la décennie 1610 inclusivement.

Avant 1620, l'écart de longévité, mais cette fois au profit des femmes, peut donc être (selon les décennies) de cinq, trois et deux ans. On voit que les deux échantillons des personnes nées antérieurement à 1620 et postérieurement à cette date sont radicalement hétérogènes l'un par rapport à l'autre, de part et d'autre de 1620. Avant 1620, l'effet de notoriété et/ou de longévité, donc d'âge, joue des deux côtés de la barricade sexuelle, pour les hommes et pour les femmes. La durée de vie de celles-ci est même supérieure à celle des hommes, à l'inverse de ce qui se passera après 1620.

A compter de cette date, en effet, de façon pratiquement continue, l'effet de notoriété/longévité joue davantage pour les hommes : leur groupe, de ce

fait, est biaisé par rapport à l'ensemble féminin, et il bénéficie d'une durée de vie plus longue.

C'est donc cet échantillon masculin-féminin, postérieur à 1620 et doué d'un contraste bien tranché par rapport à la période précédente, qu'il convient d'étudier en priorité si on veut rencontrer ce qu'on pourrait appeler la mémoire « proprement dite » de Saint-Simon.

3) Dans un second temps, nous avons examiné les personnages saint-simoniens nés après 1620, non plus selon un vecteur temporel, mais en fonction de leur position sociale et/ou hiérarchique. Cette opération permet, en premier lieu, d'isoler, dans l'ensemble des mâles de notre échantillon, les « robins », de robe laïque et ecclésiastique. A ce groupe, nous avons agrégé les écrivains, artistes et hommes de science, ce qui porte l'ensemble robin à 583 personnages.

D'autre part, les militaires, (qui, pour l'immense majorité d'entre eux, sont gentilshommes) nous ont fourni en tant que tels un second contingent de 656 personnes.

Un troisième groupe englobe les personnages que Saint-Simon envisageait avec une passion particulière. Il s'agit de l'ensemble sociologique que forment les princes du sang, les princes étrangers et les ducs (ducs et pairs, ducs à brevet.). Le total de ces personnages fournit 258 « profils ».

Donnons immédiatement les résultats les plus significatifs :

	Durée de vie moyenne	Nombre de personnes mises en cause
Robins	69,4 ans	583
dont :		
Ecclésiastiques	70,4 ans	246
Ducs et princes	59,6 ans	258
Militaires	63,0 ans	656

Le contraste vif se situe entre les robins de toute robe (la qualité particulière d'ecclésiastique ne procure en effet qu'une petite année de vie additionnelle) et les autres : 69 ou 70 ans d'existence pour les premiers, 60 à 63 ans pour les seconds.

La longévité supérieure des robins tient évidemment, en premier lieu, à la manière dont est bâti l'échantillon. En principe, on ne naît pas duc, certes,

mais on le devient souvent à un âge assez tendre. Au contraire, les prélats, les ministres d'Etat, les intendants des provinces, et même, dans une certaine mesure, les conseillers d'Etat, sinon les maîtres des requêtes qui peuplent l'échantillon robin, ne parviennent à ces situations enviabiles qu'après un *cursum honorum* assez long ; et donc à un âge plus avancé, semble-t-il, que dans le cas des ducs, a fortiori des simples gentilshommes qui constituent le gros de notre effectif de militaires.

Ajoutons, bien sûr, que la mortalité au combat décime les nobles immémoriaux, qui ont vocation de partir en guerre (même un Saint-Simon, pourtant si peu soldat, y alla de sa campagne)². Au contraire, le nombre des robins qui laissent leur vie sur un champ de bataille est infime, et pour cause.

Les *Mémoires*, à l'évidence, éliminent bien des gens de robe qui sont morts trop jeunes et qui n'ont pu de ce fait obtenir de grandes charges ; or, ces individus auraient pu, s'ils avaient survécu, mériter l'attention souvent malveillante de Saint-Simon. La sous-mortalité apparente des robins aux âges tendres³ se trouve mise en valeur par une surmortalité ducale et princière, également biaisée. En fait, les ducs et les princes ne trépassent pas plus jeunes que les robins sous le règne de Louis XIV, mais le regard du mémorialiste les détecte dès leurs débuts dans la vie, ou peu s'en faut, comme descendants des plus grands noms de France ; cela leur permet d'avoir droit à une mention dans les *Mémoires*, quand bien même une mort précoce les empêcherait de s'illustrer par eux-mêmes. Les robins tôt disparus, pour leur part, sont scotomisés par Saint-Simon, du fait du néant où il place leur engeance toute entière, en laquelle il ne distingue que les spécimens parvenus à de hauts emplois.

La forte proportion de militaires décédés avant d'avoir atteint la cinquantaine s'explique, sans qu'il soit besoin de s'y attarder, par les ravages qu'occasionnent les guerres du Roi-soleil.

Donc, la robe meurt tard dans les *Mémoires*, principalement entre 60 et 90 ans, avec un culmen dans la décennie septantenaire ; l'effectif des survivants ducaux et princiers, par contre, s'effondre après 70 ans. Les aristocrates meurent (chez Saint-Simon) plus souvent jeunes. Il est rare qu'ils vivent aussi longtemps que les gens de robe.

2. Tocqueville a relevé le caractère gratuit et obligatoire à la fois que revêt le service armé pour les jeunes nobles : « Le noble, en embrassant la carrière des armes, obéit moins encore à l'ambition qu'à une sorte de devoir que sa naissance lui impose. Il entre dans l'armée afin d'y employer honorablement les années oisives de sa jeunesse, et de pouvoir en rapporter dans ses foyers et parmi ses pareils quelques souvenirs honorables de la vie militaire. Mais son principal objet n'est point d'y acquérir des biens, de la considération et du pouvoir car il possède ces avantages par lui-même et en jouit sans sortir de chez lui. » A. de Tocqueville ; *De la Démocratie en Amérique* ; T. III ; chapitre 22 ; p. 433 ; M. Lévy ; Paris ; 1864 ; 14^e édition.

3. Pour des développements plus complets concernant la mortalité de chaque groupe, voir E. Le Roy Ladurie et J. F. Fitou, article cité, 1987 page 85.

Un tel écart entre ces deux groupes conduit à nuancer les observations précédentes concernant l'effet spécifique de notoriété qui contribue à augmenter artificiellement la durée de vie de notre échantillon masculin. Un tel effet vieillissant joue effectivement en faveur des robins : ils doivent attendre d'avoir parcouru les étapes préliminaires d'une carrière qui les mène aux grands emplois pour mériter une mention dans les *Mémoires*. Mais ce même effet ne concerne nullement le groupe des aristocrates que la naissance suffit à distinguer du commun dans l'esprit de Saint-Simon.

Décomposons donc l'effet de notoriété en deux courants opposés : les robins bénéficient d'un « effet-carrière » vieillissant ; les princes et les ducs pâtissent dans nos relevés d'un « effet-naissance » qui leur évite tout vieillissement « abusif ». Cela suffit en tout cas à rendre leur groupe comparativement plus jeune que celui des gens de robe.

Plus que les causes, importent les résultats. Il est bien connu que toute l'œuvre de Saint-Simon est un long plaidoyer pour la qualité ducale (ou plus exactement de duc et pair) ; et, d'autre part, un plaidoyer, accessoirement (très accessoirement parfois), pour la qualité nobiliaire en général. Ce plaidoyer s'oriente essentiellement contre la qualité robine, qu'il assimile, de façon abusive, à une absence de qualité, une « vile bourgeoisie ».

Or, nos chiffres présentent, de ce point de vue, quelque intérêt puisqu'ils rappellent opportunément qu'il y a aussi dans cette affaire un conflit de générations. Il ne s'agit pas simplement de relations interindividuelles, mais d'une ducalité souvent juvénile (et pour le moins agressive) face aux « burgraves » de la robe...

En ce qui concerne les 656 militaires, l'âge moyen de 63 ans doit naturellement se décomposer selon que nous avons affaire à des officiers de grade très supérieur, tels qu'amiraux, maréchaux de France, lieutenants généraux (rang A), à des officiers de rang moyen (rang B), ou même inférieur (rang C).

La durée de vie est de 69,8 ans pour les militaires de niveau A ; ces officiers supérieurs, s'ils ne meurent pas tous dans leur lit (voyez Turenne et Berwick), n'en réalisent pas moins des performances quasi-ecclésiastiques (preuve, soit dit en passant, que le célibat ne constitue pas, et de loin, l'explication principale de la longévité remarquable des clercs).

Les membres du groupe B atteignent 61,2 ans en moyenne, à peine davantage que les ducs et les princes ; le groupe C n'offre, lui, à ses ressortissants qu'une perspective inquiétante de 50,9 ans de durée de vie.

La mortalité militaire exprime, si l'on s'attache à l'analyse des divers groupes d'officiers, un double clivage.

On meurt bien sûr d'autant plus jeune qu'on occupe un rang modeste dans la hiérarchie ; les officiers subalternes sont, par définition, très éprouvés du fait des pertes sur les champs de bataille.

Il s'agit là d'une inégalité « manifeste », fondée par l'organigramme militaire. Mais une inégalité « latente » la recoupe, que notre échantillon nous permet, plus difficilement, certes, d'entrevoir : dans l'armée d'Ancien Régime, on a d'autant plus de chances d'accéder rapidement à des grades élevés (voire de débiter dans la carrière par un poste de commandement important) qu'on détient une position de haut rang au sein de l'aristocratie nobiliaire. La hiérarchie militaire est, en grande partie, informée par la hiérarchie civile, phénomène qui fut relevé par Tocqueville ⁴.

Tous les officiers, ou presque, étant nobles, on peut en inférer que la gentilhommerie se trouve le plus souvent cantonnée dans les grades inférieurs et, de ce fait, fournit l'essentiel des gradés tués au combat. Les rejetons de l'aristocratie, au contraire, sont relativement protégés, quelle que soit leur vaillance intrinsèque, de par les hautes fonctions qu'ils occupent dans les sphères supérieures de l'armée.

4) Au sein de l'échantillon féminin, les différences entre les divers groupes paraissent moins accusées.

L'ensemble des 173 robes vit en moyenne 63,4 ans. Les différences s'avèrent négligeables entre celles de ces robes qui le sont par mariage (elles ont épousé un robin) et celles qui le sont de naissance (nées d'un pur robin) : 63,7 ans pour les 85 « épouses de robins » ; 63,1 ans pour les 88 femmes « nées dans la robe ».

Le groupe des duchesses et princesses (253 personnes au total) est un peu plus « jeune » : 57,8 ans de durée de vie moyenne ; à l'instar de leurs époux ducs et princes.

Entre ces deux groupes féminins principaux (« robes » d'une part, « duchesses et princesses » de l'autre), le même écart se reproduit que celui déjà constaté entre les groupes masculins correspondants, toujours au bénéfice des gens de robe. Cet écart, toutefois, apparaît comblé en partie chez les femmes par rapport à celui relevé dans l'échantillon masculin (6 ans de différence dans le cas des femmes ; 10 ans dans celui des hommes). La

4. Le sociologue bas-normand notait que : « Chez les peuples aristocratiques, chez ceux surtout où la naissance règle seule le rang, l'inégalité se retrouve dans l'armée comme dans la nation ; l'officier est le noble, le soldat est le serf. L'un est nécessairement appelé à commander, l'autre à obéir. Dans les armées aristocratiques, l'ambition du soldat a donc des bornes très étroites. Celle des officiers n'est pas non plus illimitée. Un corps aristocratique ne fait pas seulement partie d'une hiérarchie ; il contient toujours une hiérarchie dans son sein, les membres qui la composent sont placés les uns au-dessus des autres, d'une certaine manière qui ne varie point. Celui-ci est appelé naturellement par la naissance à commander un régiment, et celui-là une compagnie ; arrivés à ces termes extrêmes de leurs espérances, ils s'arrêtent d'eux-mêmes et se tiennent pour satisfaits de leur sort. » Op. Cit. ; page 432.

véritable querelle des générations passe, du point de vue de ces deux groupes, entre les hommes, et beaucoup moins entre les femmes.

Il n'est guère risqué d'avancer que le contingent des duchesses et princesses, semblable à celui de leurs congénères mâles, est presque complet, et représentatif d'une durée de vie « normale ».

Notre groupe de robines, plus proche (dans les *Mémoires*) d'une durée de vie normale (ce n'est pas le cas pour les robins) n'en est pas moins, par rapport à l'ensemble « duchesses et princesses », imparfaitement représentatif d'une longévité naturelle.

Formulons une hypothèse : les robines ne bénéficient certes pas de l'effet de carrière qui vieillit artificiellement la cohorte des robins mâles. Mais, inversement, elles ne bénéficient pas non plus de l'effet de célébrité, de visibilité ou de notabilité tôt acquise, par la naissance ou le mariage, qui permet à des princes, à des ducs, ou à leurs épouses et filles, de se trouver ipso facto inscrits dans les *Mémoires* dès le plus jeune âge, sans préjuger de leurs actions futures, ni même de la durée de leur existence terrestre.

Cette situation spéciale des robines provient de ce que Saint-Simon ne mentionne pas celles-ci comme des personnes notoires, mais seulement en tant que femmes (ou que filles) de robins notoires. Aussi s'attache-t-il médiocrement aux jeunes femmes mortes quand leurs maris ou pères, encore inconnus, ne jouaient pas un rôle tel qu'ils méritassent la hargne du mémorialiste. Seules, à son souvenir, surnagent les femmes et filles de magistrats et d'autres « technocrates » en charge des plus hautes responsabilités de l'Etat.

Ces épouses et héritières ont donc elles-mêmes survécu aux années de relatif anonymat (dissipé plus tard) de leurs conjoints ou géniteurs. Si l'aristocratie semble pâtir, dans les *Mémoires*, d'un effet-naissance et si les robins mâles bénéficient d'un effet-carrière, les femmes de la robe nous paraissent soumises par Saint-Simon à un traitement intermédiaire : les robines sont, en quelque sorte, vieillies par le fait de leurs époux qui les tirent, comme une locomotive ses wagons, vers des âges respectables tout au long de leur propre cheminement dans la vie et la célébrité.

Mais, pareilles une fois encore auxdits wagons, les robines ne peuvent pas venir à hauteur de leur motrice, ni la dépasser, puisque les trajectoires masculines intéressent de préférence le mémorialiste et limitent (au moins sur le mode statistique) l'attention induite qu'il accorde au beau sexe.

Le groupe de femmes entrées en religion, pour sa part, offre à l'examineur quelques surprises supplémentaires : la performance moyenne de la durée de vie des nonnes (62,3 ans, pour 40 cas seulement il est vrai), nettement moindre que la remarquable longévité des ecclésiastiques mâles, s'explique plus aisément quand on examine la composition de cet échantillon de « non-

nains ». Il ne compte que des abbesses, prieures, et supérieures des couvents les plus huppés du royaume ; ces institutions n'accueillent, surtout à leur tête, que des filles et des femmes issues de la meilleure noblesse.

Ceci suffit à rapprocher ce groupe de celui, juvénile, des duchesses et princesses. La longévité des religieuses, supérieure à celle des duchesses et princesses, peut, du reste, être compensée par celle, plus faible, de notre panel de « vieilles filles ».

Ces « vieilles filles » forment un groupe peu fourni (35 éléments), mais remarquable par ses déplorables performances, les plus faibles de toutes, hommes et femmes confondus. La durée de vie moyenne de ces célibataires plafonne en effet à 55,1 ans. De plus, beaucoup moins nombreuses que les autres femmes à mourir à des âges compris entre 30 et 89 ans, les vieilles filles, par contre, battent des records dans les tranches extrêmes (au-dessous de 30 ans et au-dessus de 89 ans). C'est ainsi qu'elles fournissent une proportion jamais égalée de jeunes mortes (25 % de nos célibataires trépassent avant d'avoir atteint la trentaine).

Nos vieilles filles s'avèrent donc en fait, pour nombre d'entre elles, des *jeunes filles*, auxquelles le destin et la morbidité du temps n'ont pas permis de contracter une union maritale. A pu jouer, en ce qui les concerne, un effet de « notabilité à l'envers », Saint-Simon ayant noté préférentiellement la mort d'un certain nombre de jeunes personnes, mort vécue sur le mode tragique par leurs familles, et donc digne de figurer dans son œuvre.

Un tel effet, renversant les perspectives accoutumées du mémorialiste, nous paraît confirmé par le fait que les jeunes mortes appartiennent toutes à des familles de la noblesse curiale, donc célèbre.

D'autres célibataires remarquables (parmi ce même groupe des 35 vieilles filles) correspondent aux femmes qui « durent » jusqu'à 90 ans et au-delà. On peut d'ailleurs penser que le mémorialiste les mentionne le plus souvent en raison de cet exploit même (phénomène de notoriété). En tout état de cause, le plafond de 63 ans de durée de vie moyenne pour les femmes (nonnes à 62,27 ans et surtout robes à 63,4 ans) semble solidement établi ; nulle catégorie du « second sexe » n'approche de la performance quasi septuagénaire des robes mâles.

II

1) L'échantillon Saint-Simonien, construit (et biaisé) par le travail scrupuleux autant que « ségrégationniste » de la vindicative mémoire ducale se laisse appréhender, par ailleurs, en fonction des préoccupations matrimoniales, si l'on peut dire, du mémorialiste. Dans cette optique notre enquête porte sur la structure sociale dont rendent compte les divers types de mariages mentionnés aux 42 volumes de l'édition Boislisle des *Mémoires*.

Signalons, à cet égard, que l'indispensable appareil critique accumulé par Boislisle permet plus d'une fois de vérifier (et de corriger à l'occasion) les jugements lapidaires, ou franchement injustes, du mémorialiste. Force est de préciser, cependant, que l'abondance, et parfois la précision, des notes critiques et biographiques de Boislisle se réduit quelque peu, passée la lettre « P », le grand érudit désirant sans doute arriver plus vite au terme de son index, tout en maintenant bien sûr un bon niveau d'information, même abaissé jusqu'à un certain point. Ces défaillances, au demeurant de peu de poids en regard du monument érudit de Boislisle, nous ont conduit, comme il va de soi, à recourir également à la toute récente édition de la Pléiade, établie sous la direction de M. Y. Coirault.

Nous avons sélectionné, selon l'optique quasi-hexagonale de nos premiers articles⁵ 1 366 mariages. Afin de constituer un ensemble représentatif et homogène du monde saint-simonien nous n'avons retenu, dans notre comptage, que les unions célébrées après 1600 ; délaissant celles qui appartiennent au XVI^e siècle (ou à des époques encore plus lointaines) dont le mémorialiste n'a pu avoir qu'une connaissance indirecte, le plus souvent livresque⁶.

6) Afin d'établir une typologie des mariages aristocratiques, il nous a fallu adopter, en guise de point de départ, la vision de la société que défend Saint-Simon lui-même. Pour caractériser rapidement cette vision, nous considérons, en employant la terminologie de L. Dumont, qu'elle se fonde sur une idéologie « holiste »⁷.

Le duc, en effet, n'inventorie pas des mariages par centaines pour le seul plaisir du ressouvenir. *Homo hierarchicus*⁸ s'il en fut, Saint-Simon est habité par la rage de hiérarchiser, d'ordonner les rapports sociaux en fonction du rang, du statut acquis par naissance. Il opère des distinctions entre les unions maritales selon qu'elles perpétuent (ou abolissent) les différences de degré nécessaires (selon lui) à la stabilité de la société aristocratique.

Sans aller jusqu'à qualifier de « raciste »⁹ l'indifférence (au mieux) ou le mépris dont le duc souvent (mais pas toujours) accable tout personnage plus

5. Ces calculs prennent donc en compte, outre les régnicoles, les Lorrains, Savoyards et Wallons ; voir supra, page 2.

6. L'index Boislisle nous a fait connaître un certain nombre de mariages postérieurs à 1723 (date de la fin des *Mémoires*) mais antérieurs à 1740. Notre échantillon (1600-1740) est donc grosso modo comparable à celui du Beauvaisis de Pierre Goubert (1600-1730).

7. Louis Dumont ; *Homo hierarchicus* ; Paris ; Gallimard ; 1966 (du même auteur, on peut également consulter sur le même sujet les *Essais sur l'individualisme* ; Paris ; Seuil ; 1983).

8. L. Dumont ; op. cit.

9. P. Goubert ; *L'Ancien Régime* ; tome I ; page 152.

P. Goubert insiste sur le fait que la noblesse constitue « une race à part qui, depuis le fond des temps, transmet la supériorité par le seul fait de la naissance : telle est bien la manière dont la noblesse se conçoit elle-même. Conception à laquelle beaucoup de non-nobles ne peuvent s'empêcher d'adhérer. Il n'y a pas un bien grave anachronisme à qualifier cette conception de raciste. » Cité dans F. Billacois ; la crise de la noblesse européenne (1550-1650), une mise au point ; *Revue d'histoire moderne et contemporaine* ; XXIII ; 1976 ; page 259.

bas que lui posté dans l'échelle des rangs, reconnaissons ce qu'une pareille attitude suppose de morgue, de hauteur, d'esprit de caste¹⁰. Remarquons cependant que la conception idéologique de Saint-Simon ne recoupe en rien son jugement sur les êtres : il n'essentialise jamais. Ses considérations méprisantes sur la vile origine de tel ou tel coexistent parfois avec une réelle sympathie à l'égard de la personne en question. Donnons-en un exemple à travers un court récit que brosse le duc à l'occasion de la mort de la maréchale de Chamilly (nous avons souligné les passages marquants) :

« La maréchale de Chamilly mourut à Paris à soixante-sept ans, le 18 novembre. *C'étoit une femme d'esprit, de grand sens, de grande piété, de vertu constante, extrêmement aimable, et faite pour le grand monde et pour la représentation*, qui avoit eu la plus grande part à la fortune de son mari, dont elle n'eut point d'enfants. *Elle étoit fort de nos amies, et nous la regrettâmes fort*. Elle en avoit beaucoup, et avoit toujours conservé beaucoup d'estime et de considération. *Elle s'appeloit du Bouchet, étoit riche héritière et de naissance fort commune.* » (B, XLI, 238)¹¹.

On voit que cette riche héritière de naissance commune (et de nom plus commun encore) figure au nombre des rares vrais amis du couple Saint-Simon et qu'au demeurant le mémorialiste lui accorde sans barguigner les plus hautes vertus tant morales que sociales. Les *Mémoires* fourmillent de ces exemples un peu étranges pour notre mentalité démocratique ; l'auteur, dissocie radicalement idéologie (certes implicite) et affection, ou estime.

Toujours est-il que Saint-Simon croit que les hommes héritent d'une qualité qui les distingue les uns des autres et les place dans un rapport de hiérarchie, laquelle se devrait d'être immuable.

Dans le but de vérifier la pertinence de telles conceptions, ou, mieux, leur adaptation aux réalités sociales du long règne Louis-quatorzien, nous avons ordonné, comme le petit duc, les mariages en fonction du statut de naissance ou d'acquisition juvénile (dans le cas des robins) de chacun des époux. Pour échapper à la séduction littéraire du jugement saint-simonien, nous avons choisi de quantifier, de compter, de peser les différentes catégories de mariages tout en adoptant un mode de classement aussi proche que possible de la vision traditionaliste du mémorialiste.

Nous avons, pour ce faire, considéré comme endogamiques (ou, en un vocabulaire plus précis, tendanciellement égalitaires) les mariages qui unissent un homme et une femme de même rang : soit un prince de sang royal marié avec une fille de prince de sang monarchique également ; un prince « étran-

10. A. de Tocqueville ; *De la Démocratie en Amérique* ; McMillan and C^o ; Londres ; 1961 ; page 246.

11. Nous citons les extraits des *Mémoires* dans l'édition Boislisle, indiquée par la lettre « B » suivie du tome en chiffres romains et de la page.

ger » (Bouillon, Rohan, Lorraine) avec une fille de prince étranger ; un duc avec une fille de duc ; un gentilhomme issu de la noblesse d'épée (ou de la noblesse native, pour écrire comme Loyseau qui définit ainsi la gentilité) avec une fille de noble d'épée ; un robin (participant de la noblesse dative, ou de dignité) avec une fille de robin ; un simple roturier (pas même robin, donc) avec une femme de semblable extraction. Ces cas de figure, qui préservent « l'ordre social », rencontrent bien entendu la faveur maximale du duc. Pour l'hypergamie féminine, ou pour l'hypogamie *idem*, nous avons retenu les mariages qui rapprochent un homme et une femme issus de deux groupes différents, sans calculer toujours l'importance de l'écart qui sépare les époux.

Ainsi le mariage d'un duc avec la fille d'un gentilhomme non-duc constitue-t-il un cas d'hypergamie féminine dans notre enquête, tout comme le mariage d'un duc avec la fille d'un robin ; sans perdre de vue pour autant que le mariage d'un gentilhomme avec une « robine » représente également un cas d'hypergamie féminine.

Nous prenons donc en compte les rangs selon l'ordre suivant :

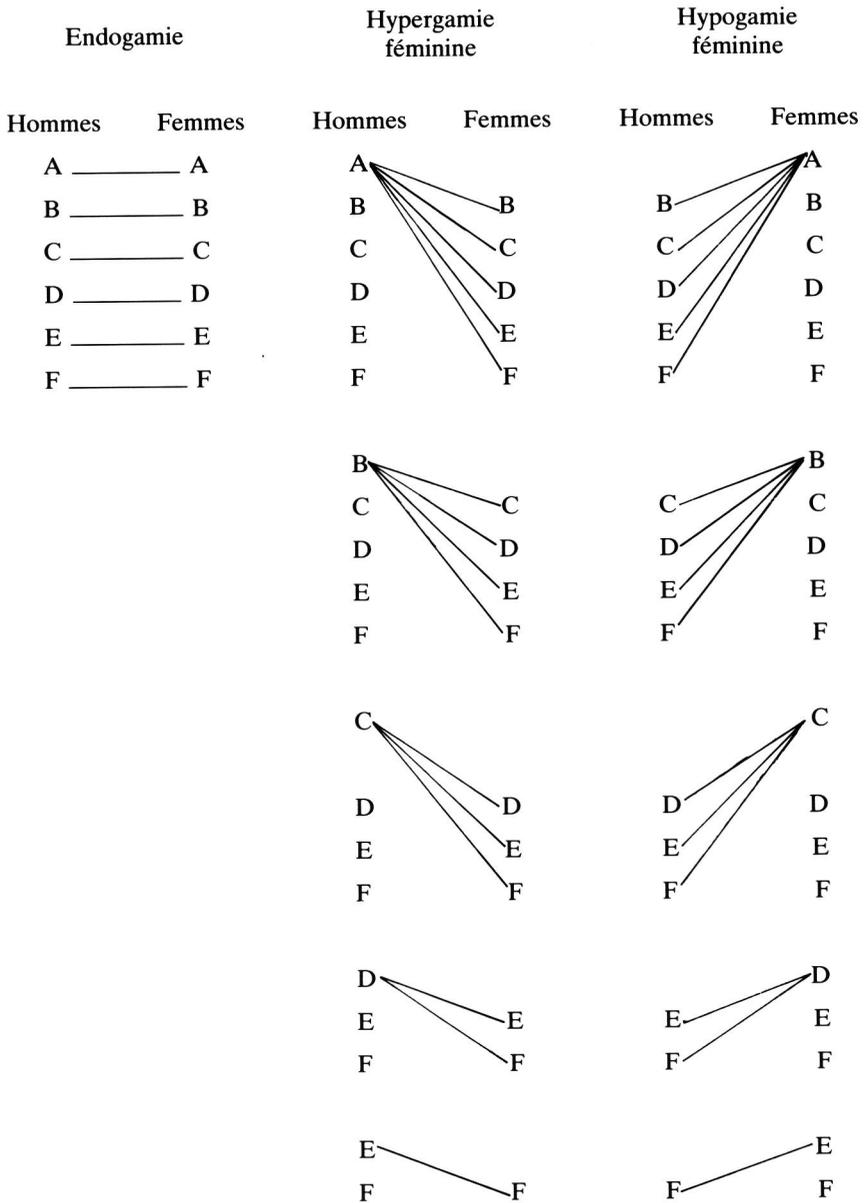
- A princes de sang royal
- B princes étrangers ¹²
- C ducs et pairs, ducs, ducs à brevet
- D gentilhommes
- E robins
- F roturiers non-robins (financiers, intellectuels etc.).

Tout mariage mettant en présence un homme et une femme du même groupe (mariage « A-A » ou « B-B », ou « C-C » etc.) est compté comme endogamique.

Les unions qui rapprochent un homme dont le rang de naissance surplombe celui de sa femme sont considérées comme des exemples d'hypergamie féminine, quelque soit l'écart qui sépare les groupes d'origine (aussi bien « A-B » donc, que « A-C » ou « B-C » ou toute autre occurrence). Enfin, les mariages où l'épouse est issue d'un rang plus élevé que celui de son mari sont comptés comme relevant de l'hypogamie féminine selon le même principe que pour l'hypergamie, mais inversé bien entendu (« B-A » ou « C-B » par exemple).

Donnons les cas de figure théoriquement possibles pour chaque type de mariage :

12. Nous ne nous dissimulons pas le peu d'estime que Saint-Simon portait au rang des princes étrangers. Nous n'avons pas cru, sur ce point, devoir le suivre jusque dans ses phobies, fussent-elles éclatantes.



En tenant compte de cette classification, nos 1 366 mariages se peuvent ordonner comme suit :

740 d'entre eux unissent des époux de même rang, ce sont donc des unions endogamiques.

378 mariages font apparaître une hypergamie féminine plus ou moins prononcée, la mariée étant issue d'un rang inférieur à celui de son époux.

133 unions conjugales, au contraire, constituent autant de cas d'hypogamie féminine, où la mariée épouse un homme né plus bas qu'elle dans l'échelle de la société.

viennent enfin 115 mariages très particuliers, sur la caractérisation desquels nous reviendrons ultérieurement.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des mariages saint-simoniens.

Types de mariage	Nombre	Pourcentage du total
Endogamie	740	54,2 %
Hypergamie féminine	378	27,7 %
Hypogamie féminine	133	9,7 %
Cas particuliers	115	8,4 %
TOTAL	1 366	100,0 %

III

1) Le fait majoritaire, saillant à première vue apparaît dans la prépondérance des unions endogamiques (54,2 % du total).

A tous les niveaux de la société de rangs on épouse des gens du même monde ; on se marie entre soi. Chaque rang, pour reprendre une expression de L. Dumont¹³ s'endo-recrute : il assure son renouvellement sans éprouver le besoin de puiser ailleurs de nouveaux membres, même à titre de pièces rapportées ou de simples reproductrices. Les fils, héritant du rang (et le plus souvent du titre ou de la fonction) paternel épousent les filles d'hommes qui appartiennent à la même catégorie que leurs propres géniteurs.

Ce fort pourcentage illustre la prégnance des conceptions hiérarchiques jusqu'au règne de Louis XIV. Chaque groupe semble s'attacher à perpétuer la stabilité, haute ou basse, de la société de cour¹⁴ ; la mobilité, apparaît comme un phénomène moins marqué que la permanence.

Un exemple tiré de la thèse de J.P. Labatut¹⁵ permet de détailler cette propension à l'endogamie pour ce qui est du seul groupe ducal, qui attire prioritairement l'attention de Saint-Simon. Bien que peu fourni en effectifs et

13. L. Dumont ; op. cit. ; page 147.

14. N. Elias ; *La société de cour* ; Paris ; Calmann-Lévy ; 1974 ; page 9.

15. J. P. Labatut ; *Les ducs et pairs de France au xvii^e siècle* ; Paris ; P.U.F. ; 1972 ; pp. 187-188.

par là-même susceptible de « recruter » davantage à l'extérieur, ledit groupe n'en témoigne pas moins d'une préférence marquée pour l'endo-recrutement. D'après les pourcentages fournis par J.P. Labatut, 35,7 % des mariages de ducs et pairs se font avec des filles de ducs et pairs ; les cadets de ducs et pairs eux-mêmes (qui n'héritent pourtant pas, sauf exception, du titre paternel) épousent pour 20,4 % d'entre eux dans la ducalité. Quant aux filles de ducs et pairs 47 % d'entre elles se marient avec des ducs et pairs.

Alors même que le titre ducal ne se transmet qu'à l'aîné des mâles et que les filles des ducs sont concurrencées sur le terrain des épousailles par des « outsiders » dangereuses (dont nous reparlerons), ces chiffres de M. Labatut traduisent, comme ceux plus globaux auxquels nous sommes parvenus, la préférence des groupes curiaux pour l'endo-recrutement, lorsque la chose est possible tout au moins.

Cette tendance lourde à épouser dans le même groupe aurait, à l'en croire, épargné de justesse notre mémorialiste lui-même. Au détour d'un bref passage consacré à la mémoire de son oncle, le marquis de Saint-Simon, il mentionne : « sa passion était de me marier à Mlle d'Uzès » (B, I, 142) ; ladite Catherine Louis-Marie de Crussol, sœur de deux ducs d'Uzès, après avoir ainsi échappé à une union saint-simonienne avait failli être choisie par le roi pour épouser le duc du Maine ; elle finira par se marier avec Barbezieux, le fils de Louvois. Ce rapide exemple donne la mesure de la préoccupation endogamique qui tenaille l'auteur des *Mémoires*.

3) Ce « pattern » toutefois, s'il se développe largement par l'effet de la convention, est également l'œuvre de la nécessité. Dans la rigide société de rangs, on a tout bonnement beaucoup plus de chances de rencontrer, non sans « coup de pouce » familial, l'âme-sœur au sein du groupe auquel on appartient soi-même ; tant il est vrai que les simples relations de bienséance se restreignent elles aussi à un cercle, parfois fort étroit, de familiers que tout rapproche, et d'abord l'origine.

Ainsi même un « mariage d'amour » (il s'en trouve dans les *Mémoires*) met souvent en présence deux protagonistes de même rang¹⁶ ; Saint-Simon n'immobilise pas les êtres au sein d'une pâte sociale figée qui leur ôterait toute initiative. S'il est plus que d'autres capable de mettre l'accent sur la forme des mariages (et à préférer la forme endogamique) il ne méconnaît certes pas le libre choix des époux, applaudissant même les beaux mariages d'amour (à condition, bien entendu, qu'ils n'entraînent aucune mésalliance).

Témoin ce joli texte, consacré aux deux filles du marquis de Villequier dont le charme, à l'évidence, ne laisse pas le mémorialiste indifférent (Boislisle ajoute que la mère des demoiselles avait pour sa part fait grande impression

16. Pour un exemple particulièrement typique, voir le mariage de madame de la Guette, tel qu'elle le relate dans ses *Mémoires*, édités par le Mercure de France.

sur Colbert) : « Châtillon avoit épousé par amour M^{le} de Piennes ; c'étoit, sans contredit, le plus beau couple de la cour, et le mieux fait et du plus grand air. Ils se brouillèrent et se séparèrent à ne se jamais revoir. Elle (la mariée) étoit dame d'atour de Madame et sœur de la marquise de Villequier, aussi mariée par amour » (B, II, 206-207).

Le simple désir d'enterrer une vie de célibataire précipite à l'occasion tel homme (ou telle femme) dans les bras d'un partenaire « d'occasion » ou de rencontre, certes, mais choisi néanmoins parmi les égaux, les personnes de rang analogue (par exemple : un officier supérieur, sorti de la noblesse, même assez basse ; et une fille de bonne noblesse). En voici un exemple, rehaussé par la rigueur du verbe saint-simonien :

« Des Alleurs étoit un Normand de fort peu de chose, fait à peindre et de grande mine, qui lui avoit fort servi en sa jeunesse. Il avoit été longtemps capitaine aux gardes, et servi toute cette guerre de major général à l'armée du Rhin, et il l'étoit excellent. A la longue, il devint lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis. C'étoit un matois doux, respectueux, affable à tout le monde, et qui le connoissoit bien ; il avoit de la valeur et beaucoup d'esprit, du tour, de la finesse, avec un air toujours simple et aisé. Il s'amouracha à Strasbourg, où il étoit employé les hivers, de M^{le} de Lutzelbourg, belle, bien faite et de fort bonne maison, laquelle avoit eu plus d'un amant, et qui, n'ayant rien vaillant que beaucoup d'esprit et d'adresse, voulut faire une fin comme les cochers, et fit si bien qu'elle l'épousa. » (B IV 283).

IV

1) La recherche de l'égalitarisme matrimonial, si évidente et massive qu'elle apparaisse ménage cependant la place à d'autres possibilités d'union ; la plus marquante, sans conteste, est la figure de l'hypergamie féminine : « Une famille située dans un groupe inférieur, laquelle est riche d'argent mais non de prestige, offre volontiers une fille et une dot à un homme d'un groupe supérieur afin d'obtenir en échange un certain prestige pour la famille donatrice ; celle-ci jusqu'alors était de statut relativement bas »¹⁷.

378 cas relevés (27,7 % du total) appartiennent à cette catégorie qu'il convient d'analyser d'assez près.

L'hypergamie telle que la ressent Saint-Simon se pratique principalement lorsqu'une fille de robin épouse un gentilhomme (hypergamie classique), mais aussi lorsqu'un duc épouse une fille de non-duc, qu'elle soit issue de la noblesse d'épée (« petite hypergamie » à vrai dire) ou de la noblesse de robe (« grande hypergamie »).

17. E. Le Roy Ladurie, dans le *Résumé des cours et travaux du Collège de France* ; 1981-1982 ; page 680.

Les *Mémoires* fourmillent de textes qui illustrent la totalité de ces cas de figure.

Voici exposé le mariage de Lanjamet, noble breton (d'ailleurs d'origine douteuse aux yeux de Saint-Simon), insecte de cour « dont le peu de conséquence fait toute la consistance » (*sic*) :

« On sut presque en même temps le mariage de Lanjamet avec la fille d'un procureur de Paris qu'il avoit longtemps entretenue puis épousée, il y avoit trois ou quatre ans, secrètement. Elle avoit de la beauté ; mais de l'esprit et de l'intrigue comme quatre démons, de la méchanceté et de la noire scélératesse comme quatorze diables. » (B, XVI, 90).

Quelques lignes plus loin Saint-Simon, que le moindre rapprochement marital d'apparence tant soit peu « démocratique » fait frémir, enfonce le clou : « Sa femme, galante, et veuve aussi d'un procureur, fut pour lui, quelque néant qu'il fût, un mariage honteux » (B, XVI, 93).

Fille puis veuve de procureur, de mœurs légères au surplus, pareille épouse aux yeux du mémorialiste ne saurait que maculer le blason d'un gentilhomme, même fraîchement tiré du « néant ».

D'autres filles, issues d'une robe certes plus huppée, parviennent, sans grande difficulté apparente, à épouser des gentilshommes de vieille branche en dépit des imprécations saint-simoniennes ; ainsi Marie-Antoinette de Mesmes, issue d'un puissant lignage de juristes :

« Le premier président, qui étoit veuf, n'avoit que deux filles. Elles étoient riches, et, pour contenter les fantasques, l'une étoit noire, huileuse et laide à effrayer, sotté et bégueule à l'avenant, dévote à merveilles ; l'autre rousse comme une vache, le teint blanc, de l'esprit et du monde, et le désir de liberté et de primer. Quoique la cadette, elle fut mariée la première à Lautrec, fils d'Ambres, qui avoit la bonté d'en être amoureux. Il fut mal payé de ses feux ; jamais il ne put adoucir sa belle, qui sentit à qui elle avoit affaire, et qui sut s'en avantager. Le pauvre mari en quitta le service et Paris, la vérité est que ce ne fut pas une perte, et se confina en province. Ils n'eurent points d'enfants. C'est le frère aîné de Lautrec, aujourd'hui lieutenant général et chevalier de l'ordre, qui a épousé une sœur du duc de Rohan. » (B, XXVI, 239-240).

On voit que les Lautrec figurent la crème de la noblesse d'épée puisqu'un frère du « pauvre mari » parvient même à trouver épouse parmi le vivier (il est vrai richissime) des Rohan. La simple description de la mariée (et de sa sœur) ainsi que l'énumération complaisante des cataclysmes qui s'abattent sur le couple suffisent à expliciter la morale qu'il convient de tirer de l'affaire : une union aussi disparate ne pouvait (selon Saint-Simon) que mal tourner.

Un autre exemple d'ascension féminine fulgurante, mais profitable cette fois aux deux parties concernées est détaillée au tome XI des *Mémoires* :

« Ponchartrain fit en même temps le mariage d'un de ses beaux-frères, capitaine de vaisseau, et lors à la mer, avec la fille unique de Ducasse, qu'on croyait riche de douze cent mille livres. Ducasse étoit de Bayonne, où son frère et son père vendoient des jambons. Il gagna du bien et beaucoup de connoissances au métier de flibustier, et mérita d'être fait officier sur les vaisseaux du roi, où bientôt après il devint capitaine. C'étoit un homme d'une grande valeur, de beaucoup de tête et de sang-froid et de grandes entreprises, et fort aimé dans la marine par la libéralité avec laquelle il faisoit part de tout, et la modestie qui le tenoit en sa place. Il eut de furieux démêlés avec Pontis lorsque ce dernier prit et pilla Carthagène. Nous verrons Ducasse aller beaucoup plus loin. Outre l'appât du bien, qui fit d'une part ce mariage, et de l'autre la protection assurée du ministre de la mer, celui-ci trouva tout à propos à acheter pour son beau-frère, de l'argent de Ducasse, la charge de lieutenant général des galères, qui étoit unique, donnoit le rang de lieutenant, et faisoit faire tout à coup ce grand pas à un capitaine de vaisseau : elle étoit vacante par la mort du bailli de Noailles, et n'avoit pas trouvé d'acheteur depuis » (B, XI, 334 à 336).

Si, dans l'affaire, le « fils de marchand de jambons » gagne la protection d'une puissante famille de ministres particulièrement influente dans son champ d'activités maritimes, il est clair que les Pontchartrain, pour leur part, n'ont guère hésité à faire affluer dans leurs caisses une partie des douze cent mille livres de l'ancien corsaire enrichi.

D'autres n'ont pas plus de scrupules que les Ponchartrain. Témoins les la Rochefoucauld dont un fils, duc de la Rocheguyon, épouse la fille d'un simple marquis, mais riche héritière :

« Le duc de la Rochefoucauld maria en même temps le duc de la Rocheguyon, son fils, aujourd'hui duc de la Rochefoucauld, à M^{le} de Toiras, riche héritière, née et élevée en Languedoc, auprès de sa mère, d'où elle n'étoit jamais sortie » (B, XXVI, 241).

L'hypergamie féminine est souvent le fait (dans les *Mémoires*) d'une jeune fille de la bonne noblesse d'épée qui parvient, par le mariage, à s'infiltrer dans la ducalité.

A l'évidence, les charmes de la prétendante constituent dans ce cas de figure un atout supplémentaire à ne pas négliger. Si les ducs condescendent, parfois, à épouser une femme d'un rang inférieur, mais assez proche du leur, ils n'espèrent pas de cette opération la seule contrepartie dotale sur laquelle nous reviendrons. Le démon de midi, ou de l'après-midi, aiguillonne maint barbon, le poussant à rechercher la compagnie d'une jeune épouse. Dans le jeu social des familles de cour la beauté suffit à effacer les différences que la naissance institue, à partir du moment, semble-t-il, où ces différences ne sont pas trop visibles ; bien des familles de la vieille noblesse pouvant prétendre à

une ancienneté et à une qualité qui les rapproche, titre en moins, des meilleurs lignages ducaux. Les appas féminins figurent comme une manière de réducteurs de la distance sociale, perçus comme tels même par un Saint-Simon, tout à cheval qu'il soit sur les principes¹⁸. Témoin de cette stratégie de la séduction, la mésaventure du duc de Gesvres, qu'on nous pardonnera de citer.

« Le vieux duc de Gesvres, à quatre-vingts ans, se remaria (...) à M^{le} de la Chesnelaye, du nom de Rommillee belle et bien faite, et riche, que l'ambition d'un tabouret y fit consentir. Le Roi l'en détourna tant qu'il put, lorsqu'il en vint parler ; mais le bonhomme, ne sachant faire pis à son fils, a qui ce mariage fit grand tort, ne put être dissuadé ; Il voulut faire le gaillard au souper de la noce. Il en fut puni, et la jeune mariée encore plus : il fit partout dans le lit, tellement qu'il en fallut passer une partie à les torcher et à changer de tout. On peut juger des suites d'un tel mariage » (B, XI, 5).

Citons un dernier exemple, situé dans la plus haute aristocratie :

« Le duc de Saint-Aignan, veuf d'une Servien mère du duc de Beauvillier, avoit fait la folie d'épouser, dix-huit mois après, une créature de la lie du peuple qui, après avoir eu longtemps le soin des chiens de sa femme, étoit montée à l'état de sa femme de chambre. Il mourut six ans après, parfaitement ruiné, et laissa deux garçons et une fille de ce beau mariage. La mère avoit de l'esprit et de la vertu ; le Roi même, qui aimoit M. de Saint-Aignan, l'avoit pressé plus d'une fois de lui faire prendre son tabouret : elle n'y voulut jamais consentir, et se borna à plaire, et à avoir soin de M. de Saint-Aignan dans l'intérieur de sa maison, sans vouloir se produire, mais portant la housse et le manteau ducal. Sa conduite gagna la vertu de M. et de M^{me} de Beauvillier, qui, à la mort de M. de Saint-Aignan, prirent soin d'elle, et de leurs enfants comme des leurs, avec qui ils furent élevés, et avec la même amitié » (B, XI, 3-4).

Ce texte apporte bien des éléments de compréhension sur la société des rangs : tout d'abord les Beauvillier (et avec eux d'autres familles ducales sans doute) ne partagent pas le préjugé nobiliaire de Saint-Simon, ou, pour le moins, ne le poussent pas jusqu'à refuser de veiller sur la vieillesse d'une créature « issue de la lie du peuple » et qui avait épousé le père du duc. Le ressentiment ne semble pas les étouffer ! (Ladite créature, selon Boislisle, serait d'ailleurs issue, en fait, de la petite gentilhommerie).

18. Saint-Simon n'est pas toujours aussi archaïque qu'il paraît à première vue. Voici ce qu'écrit H. Mendras à propos des mariages dans la société française contemporaine : « L'hypergamie (féminine) paraît une assurance de bonheur conjugal (...). En général, les femmes souhaitent que leur conjoint ait un niveau de diplôme au moins égal au leur, tandis que les hommes n'y attachent pas d'importance et disent même qu'ils préféreraient une femme qui n'atteint pas le même niveau qu'eux. » H. Mendras ; *La seconde Révolution française (1965-1984)* ; Paris ; Gallimard ; 1988 ; page 227. Sous la Révolution française, on disait volontiers : « un ci-devant épouse une sans-culotte ».

On constate en second lieu que, malgré les bons procédés du monarque, la mariée s'est cantonnée à jouer à la duchesse in partibus et intra muros, évitant de « prendre le tabouret », ce qui eût, de façon trop voyante, souligné sa fulgurante ascension.

Louis XIV n'a pas considéré ces épousailles comme un cas pendable de mésalliance ; Boislisle précise en note :

« Quoique M. de Saint-Aignan eût déjà passé le duché à son fils, le Roi invita la nouvelle mariée à prendre les honneurs du Louvre, que d'ailleurs elle déclina par modestie. Au contraire, disent les Mémoires de Luynes, il refusa absolument cette distinction à la duchesse de Gramont, parce qu'elle était de basse extraction et avait réellement servi comme femme de chambre. » (B, XI, 4).

Où l'on voit que la conception rigide que Saint-Simon se fait de la qualité nobiliaire, (et spécifiquement ducale) le pousse peut-être à s'exagérer certains cas d'hypergamie féminine et à les traiter sur le mode majeur là où ses contemporains jouent en mineur. Le cas de la duchesse de Gramont qu'évoque Boislisle démontre toutefois que, pour l'essentiel, le préjugé du mémorialiste est largement partagé (même si c'est avec moins de vigilance scrupuleuse et hargneuse) par la plupart de ses congénères et de ses « supérieurs hiérarchiques », jusqu'au souverain inclus.

2) Quoi qu'il en soit, les 378 mariages hypergamiques ne sauraient être en aucune façon considérés comme autant d'aberrations au sein du corpus saint-simonien. Leur nombre comme leur variété, l'importance que le mémorialiste leur accorde et les réactions qu'ils suscitent parmi les parties en présence nécessitent leur mise en perspective historique, ou, si l'on préfère, une théorie (certes modeste) de l'hypergamie féminine.

Les 378 mariages hypergamiques représentent 28,00 % du total des unions recensées par nous dans les Mémoires, ce chiffre correspond presque exactement à la moitié des unions endogamiques (lesquelles au nombre de 740, rappelons-le, entrent pour 54,00 % dans le total des mariages saint-simoniens).

Il paraît donc que la conception hiérarchique de la société, dont Saint-Simon n'est que le héraut bruyant, s'accommode fort bien de ce qu'une minorité de mariages au lieu d'assurer, d'une génération l'autre, la stricte reconduction du paysage social autorise la mobilité ascendante des femmes. Selon quelles modalités ?

A) « Une légère infériorité de statut de la famille de l'épouse par rapport à celle de l'époux est considérée comme normale et n'affecte en rien le statut des descendants », dans la France louis-quatorzienne ¹⁹.

19. L. Dumont, op. cit. ; page 152.

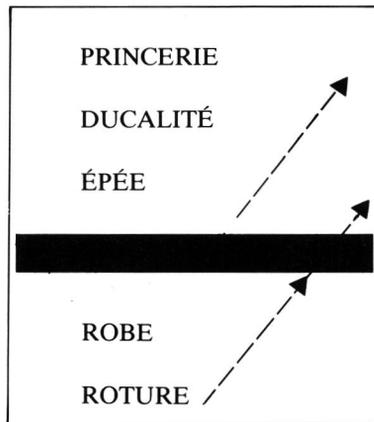
La stratégie matrimoniale vise à marier les filles au plus haut niveau possible par rapport à leur statut de naissance ; et ce, quelle que soit la position paternelle.

Personne, pas même Saint-Simon, n'est choqué de voir un duc épouser une fille de gentilhomme de bonne naissance, le préjugé ne jouant qu'à l'occasion de mariages unissant nobles d'épée et roturières de toute espèce.

Si le fait, pour une jeune femme issue de la gentilhommerie, d'épouser un duc est vécu comme une promotion (voir le mariage de M^{le} de la Chesnelaye cité plus haut), il s'agit en quelque sorte d'un avancement normal, ordinaire.

Le passage d'un rang à un autre, immédiatement ou « médiatement » supérieur n'apparaît problématique que lorsque ce bond permet à une femme de quitter le monde de la Robe pour rejoindre celui de l'Épée ; elle franchit ainsi le fossé imaginaire qui, pour un Saint-Simon, coupe en deux l'humanité.

Schématisons la vision saint-simonienne, et plus largement aristocratique, des trajectoires féminines :



La ligne horizontale représente le clivage social majeur, le seul qui oppose une très relative résistance à la mobilité ascendante des femmes. Hormis cette barrière, que d'autres, on l'a dit, franchissent beaucoup plus allègrement que Saint-Simon, il n'y a pas lieu de se formaliser d'une promotion féminine par le mariage, quand bien même la femme en question bondirait pour l'occasion par-dessus plusieurs rangs intermédiaires entre celui où elle est née et celui où le mariage lui permet d'atterrir.

B) L'hypergamie, le « don de filles » est compensée, ou plutôt portée en avant, au long d'irrésistibles cheminées ascendantes, par la dot. La famille de l'épouse gagne aux épousailles de se parer d'un lustre nouveau, et d'une qualité apportée par le seul mari ; cette famille accomplit certes un acte

glorieux et en quelque sorte méritoire en offrant une fille à un homme issu d'un rang supérieur. Cela ne suffit pas, du moins dans la plupart des cas. La fiancée offerte se doit d'être accompagnée par l'octroi d'une dot et/ou par la perspective « d'espérances » mirifiques.

Voici comment Saint-Simon relate avec franchise le mariage du comte de Tessé avec la fille d'un simple robin :

« Vers la fin de l'année, Tessé maria son fils aîné à la fille de Bouchu, conseiller d'Etat duquel j'ai parlé il n'y a pas longtemps. Ce fut le contraire de celui de M^{me} de Roquelaure : ni esprit, ni art, ni naissance, ni beauté, mais des écus sans nombre ; et c'est ce qu'il falloit à Tessé. » (B, XIII, 184).

Précisons que ce mariage, qui permet à une « robine » (née de la Robe du Conseil) de s'infiltrer dans la noblesse d'épée est considéré par Saint-Simon comme mal « assorti » puisqu'il heurte son préjugé majeur. Il existe des situations plus nettes encore où la fortune du père de la mariée permet à celle-ci de remonter à toute allure, comme un saumon, la presque totalité de la cascade des mépris. Le texte le plus parlant de ce point de vue nous paraît être celui qu'expose le mariage d'un Bouillon princier, le comte d'Evreux avec la fille d'Antoine Crozat dit « le riche » (B, XIV, 362 à 364) :

« L'orgueil de cette maison (de Bouillon) céda immédiatement après au désir des richesses. Le comte d'Evreux, troisième fils de M. de Bouillon, avoit trouvé dans les grâces du Roi, procurées par M. le Comte de Toulouse, et dans la bourse de ses amis, de quoi se revêtir de la charge de colonel général de la cavalerie du comte d'Auvergne, son oncle ; mais il n'avoit ni de quoi les payer, ni de quoi y vivre ; et M. de Bouillon ni le cardinal n'étoient pas en état ou en volonté de lui en donner. Il se résolut donc à sauter le bâton de la Mésalliance, et de faire princesse par la grâce du Roi la fille de Crozat, qui, de bas commis, puis de petit financier, enfin de caissier du clergé, s'étoit mis aux aventures de la mer et des banques, et passoit avec raison pour un des plus riches hommes de Paris. M^{me} de Bouillon, qui vint nous en donner part, nous pria instamment d'aller voir toute la parentèle *nombreuse et grotesque pour être assimilée aux descendants prétendus des anciens ducs de Guyenne*. Elle nous en donna la liste, et nous fûmes chez tous, que nous trouvâmes engoués de joie. Il n'y eut que la mère de M^{me} Crozat qui n'en perdit pas le bon sens : elle reçut les visites avec un air fort respectueux, mais tranquille, répondit que c'étoit *un honneur si au-dessus d'eux*, qu'elle ne savoit comment remercier de la peine qu'on prenoit, et ajouta à tous qu'elle croyoit mieux marquer son respect en ne retournant point remercier, que d'importuner des personnes si différentes de ce qu'elle étoit, lesquelles ne l'étoient déjà que trop de l'honneur qu'elles lui vouloient bien faire ; et n'alla chez personne. Jamais elle n'approuva ce mariage dont elle prévit et prédit les promptes suites. Crozat fit chez lui une superbe noce, et logea et nourrit les mariés. M^{me} de Bouillon appeloit cette belle-fille son *petit lingot d'or* ».

Tout est dit dans ces pages éloquentes dont nous avons souligné les expressions les plus fortes. La mésalliance (Crozat passait, à tort, pour avoir été cocher²⁰), mais considérablement amortie par la fortune de Crozat ; la tentative ridicule de la maison Crozat de se rattacher à une illustre famille de Guyenne afin de réduire (même très artificiellement et sans grande illusion pour le présent) l'écart qui les sépare des Bouillon ; l'effroi qu'un tel bond en avant suscite chez la grand-mère de la mariée (Saint-Simon d'accord avec elle, bien que de l'autre côté du « bâton de la mésalliance », la présente comme une femme raisonnable et rassise) ; le cynisme tranquille des Bouillon, enfin, qui annonce la suite fâcheuse de ce mariage d'argent (Evreux méprisera sa femme qui retournera vivre chez son père ; il y a aura même un essai pour faire casser cette union à laquelle le duc de Bouillon, père du marié, avait essayé, sans succès de faire obstacle.

C) La première conséquence de A) et B) consiste en ceci : dans le monde curial français du XVII^e siècle ce sont surtout les femmes qui assurent la mobilité sociale alors que les hommes maintiennent le rang hérité de leur père.

La conception holiste d'un Saint-Simon et de nombre de ses pairs repose sur un préjugé et sur un artifice : préjugé qui affecte au sang noble une qualité supérieure et indélébile ; artifice qui revient, dans le style de la loi salique, à n'accorder d'attention qu'au seul lignage paternel pour ce qui est de constater la présence (ou l'absence) de cette précieuse qualité.

Si le duc mémorialiste peste plus que d'autres contre les mésalliances voyantes, il n'en oublie pas moins les conséquences de tels mariages, considérant les enfants nés de pareilles unions comme membres à part entière du groupe paternel, sans qu'ils soient disqualifiés du fait de leur origine maternelle²¹.

Au contraire de Saint-Simon, les lettres de Madame Palatine font ressortir le préjugé nobiliaire proprement germanique²². Aussi pointilleuse que le duc, sinon plus, pour ce qui touche aux origines de tout un chacun, Madame porte en effet attention aux *deux* branches de l'arbre généalogique. Là où Saint-Simon en cas de mariage mal assorti tempête... puis oublie aussitôt (en tout cas à la seconde génération), l'épistolière infatigable, elle, condamne définitivement.

20. Sur ce point, voir D. Dessert ; *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle* ; Paris ; Fayard ; 1984 ; pages 98-109 (consacrées au « Mythe du laquais financier »).

21. Rappelons que la mère et la femme de Saint-Simon sont issues de familles éloignées des « canons » de la noblesse d'épée classique.

22. Pour la Palatine, voir la biographie récente de D. Van der Cruysse ; *Madame Palatine* ; Paris, Fayard ; 1988.

D) Toujours est-il qu'à la cour, la mobilité ascendante des jeunes filles aboutit à créer un encombrement féminin aux plus hauts étages de la société²³.

Bon nombre de filles nées au sommet ne peuvent trouver d'époux dignes d'elles du fait de la concurrence souvent victorieuse d'outsiders issues de rangs inférieurs. D'autre part, les familles de la gentilité se refusent à voir leurs filles descendre un barreau ou deux de l'échelle sociale pour épouser un homme né plus bas qu'elles.

Ceci combiné occasionnellement à la surmortalité masculine qu'occasionnent les guerres du grand Roi, voue les filles non-mariables nées dans les groupes supérieurs (princerie, ducalité, ou même bonne noblesse d'épée) à un célibat souvent sublimé en vocation religieuse, sincère ou non. Notons à titre d'exemple que sur 369 filles de ducs et pairs au XVII^e siècle, on dénombre 105 religieuses²⁴, ce qui confirme notre tableau présenté ailleurs : les quarante abbesses, ou religieuses que nous avons prises en compte pour nos remarques à caractère démographique sont issues de la plus haute aristocratie ; parfois même elles ont des rapports assez peu canoniques (bâtardise, ou ci-devant liaisons dans le genre de La Vallière) avec la famille royale. De même, on se souviendra que le groupe des 35 « vieilles filles » que nous avons isolé pour nos analyses est composé, en fait, pour l'essentiel de jeunes aristocrates²⁵.

4) Au total, l'hypergamie féminine n'apparaît pas en opposition avec l'endogamie majoritaire ; elle n'en est ni la contradiction ni l'accident toléré.

L'hypergamie assure le renouvellement des divers rangs de l'aristocratie curiale et régénère les lignages hauts perchés²⁶. Si l'origine plus commune des épouses est soulignée fortement par Saint-Simon, il n'en est pas moins vrai que l'hypergamie se combine avec l'endogamie pour dessiner le schéma complet des mariages aristocratiques admis, lesquels se laissent écrire comme suit :

23. E. Le Roy Ladurie ; op. cit. ; pages 681-682.

24. Ibid. p. 681.

25. E. Le Roy Ladurie et J. F. Fitou ; op. cit. ; pages 90 à 92.

26. Cette optique n'est certes pas l'apanage de la société curiale. En voici un échantillon que fournit le romancier éduardien E. M. Forster : « Mrs Durham avait bien sûr son idée derrière la tête : elle cherchait un parti pour Clive (son fils) et les demoiselles Hall figuraient sur ses tablettes. Elle avait une théorie selon laquelle il n'était pas mauvais de procéder parfois à quelques croisements et Ada (une des demoiselles Hall), bien que simple petite bourgeoise, (les Durham font partie de la gentry) était une jeune personne saine. » E. M. Forster ; *Maurice* ; Cambridge ; 1971 ; traduction française aux éditions Ch. Bourgeois ; Paris ; 1987. La citation se trouve page 110.

Dans un autre contexte, G. Mann apporte un témoignage convergent : « Les mariages entre membres de la noblesse et jeunes filles des familles juives (dans l'Allemagne de Weimar) étaient fréquents, il faut dire que la fiancée compensait alors son origine par l'apport d'une dot assez importante. » G. Mann ; *Erinnerungen und Gedanken* ; Fischer Verlag ; Frankfurt-am-Main ; 1986. Traduction française aux Presses de la Renaissance ; 1988 (sous le titre *Une jeunesse allemande*). La citation se trouve page 126.

Cas de figure	Mari	Femme	Dénomination
Cas A	Rang x	Rang x	Endogamie
Cas B	Rang x	Rang inférieur à x + dot ou fortune	Hypergamie féminine

Les surveillants attentifs des mœurs nobiliaires préfèrent le Cas A, mais admettent néanmoins le Cas B comme figure normale, avec quelques difficultés toutefois, pour les plus sourcilleux, lorsque l'épouse franchit la ligne qui sépare la robe (ou la roture) de l'épée. On aboutit ainsi à la constitution d'un intergroupe matrimonial englobant endogamie et hypergamie, lequel regroupe 740 + 378 unions, soit 1 118 mariages (82,00 % du total des unions saint-simoniennes).

Si le regard du mémorialiste distingue les deux types d'unions, son comportement, comme celui de ses congénères, confirme leur solidarité profonde, leur articulation en une figure qui assure, de façon tolérable, à la fois la permanence et le renouvellement des groupes supérieurs.

V

1) Les 133 cas d'hypogamie féminine se présentent nettement à l'analyse : pour la plupart, il s'agit de mariages survenus au sein de la seule noblesse d'épée. Il apparaît ainsi que certaines familles ducales, ou princières, consentent volontiers à voir leurs filles « en surnombre » s'unir à des gentilshommes de bonne maison, sans pour autant considérer qu'il s'agit là de mésalliances à proprement parler. Encore faut-il que le mari offre des qualités remarquables, bref qu'il appartienne à une maison illustre, intégrée à la cour, et qui, de ce fait, ne se distingue que par une infime gradation (dans l'ordre des préséances) par rapport à la lignée, ducale ou princière, où il prend épouse.

58 % des mariages hypogamiques (77 sur un total de 133) concernent des filles de ducs unies à des gentilshommes ; plus rarement des filles de princes unies à des ducs. Pour l'œil exercé d'un Saint-Simon, il y a là « descente » sociale, mais apparemment, cette conception stricte n'empêche pas les Rohan, les Luynes, les Noailles, d'unir, au cours du règne de Louis XIV, plusieurs de leurs filles à des hommes qui ne possèdent pas les titres de ces dynasties prestigieuses entre toutes.

On remarquera au contraire que ces familles n'accordent *JAMAIS* la main d'une de leurs filles à un robin ni, à plus forte raison, à un roturier. Si le destin des femmes n'est pas toujours ascensionnel ou stationnaire, une « main invisible » semble retenir les filles de la plus haute aristocratie de franchir en descente la ligne rouge qui sépare l'épée de la robe.

Ces observations, loin de les contredire, confirment celles que nous avons formulées quant à l'endogamie ou à l'hypergamie. Les femmes sont des « opérateurs de pouvoir », des moyens d'échanges qui ne peuvent, ou du moins qui ne devraient, transiter que vers le haut ; elles assurent le renouvellement des aristocraties en nageant (maritalement) à contre-courant de la cascade des mépris.

Au pis, le destin conjugal d'une jeune femme peut s'avérer, à ses propres yeux, un tant soit peu médiocre si elle n'épouse pas un homme aussi titré, honoré, distingué que son frère aîné ou son père. Mais ce minuscule déclassément personnel n'entraîne pas, sauf exception, de déchéance pour la famille tout entière.

2) Notons qu'il arrive que l'hypogamie féminine soit favorisée par le veuvage. Le « second mariage » peut signifier à l'égard d'une veuve l'abandon d'un rang haut placé (en général celui de son père *ET* de son premier mari) pour un autre (un peu) plus modeste. Comme si la valeur d'échange des femmes diminuait parallèlement à leurs appas ou en fonction de leurs unions précédentes.

Pareil cas se rencontre quelquefois dans les *Mémoires*. Ainsi la fameuse duchesse de Chevreuse, épouse du duc de Luynes et fille d'un duc de Rohan-Montbazou contracte un second mariage hypogamique avec le « simple » marquis de Laigne. De même, une hypogamie de veuve caractérise la seconde union de la fille du prince de Beauvau (d'abord mariée au prince de Lixin) avec le duc de Mirepoix, ce qui constitue une descendance infinitésimale, certes, mais une descendance quand même au regard des inflexibles catégories que nous avons tracées dans la ligne de l'orthodoxie matrimoniale de Saint-Simon.

Anecdotiquement, remarquons qu'il arrive que l'envie de se marier à tout prix décide également une fille à contracter un mariage hypogamique plutôt que pas de mariage du tout. Telle semble être la motivation de « M^{le} d'Estrées, vieille fille, sœur du dernier duc d'Estrées (qui) déclara son mariage avec d'Ampus, gentilhomme provençal peu connu, dont le nom est Lurens » (B, XL, 251). Par effet d'entraînement, une sœur de M^{le} d'Estrées épousera à son tour un frère du comte d'Ampus, les deux couples se brouillant par là-même avec tout le clan d'Estrées.

Parfois, comme dans les meilleurs (ou les pires) mélodrames, l'hypogamie n'est que la rançon d'un quelconque handicap qui affecte la future épouse. Une grande famille, faute de mieux, consent à marier une descendante disgraciée à un homme de moindre qualité, lequel trouve avantage à cette union parce qu'il noue ainsi une alliance avec un lignage puissant. Sur ce sujet, Saint-Simon nous offre un texte explicite :

« Pezé étoit du pays du Maine, bien gentilhomme, mais tout simple, parent éloigné du maréchal de Tessé par la généalogie, et tout au plus près par la

galanterie : il avoit une mère que le maréchal avoit trouvé aimable. Pesé étoit un cadet ; il en prit soin, et le mit de fort bonne heure page de M^{me} la duchesse de Bourgogne, dont il étoit premier écuyer. Courtarvel, frère aîné de Pesé, avoit du bien, mais pour soi seul, et plantoit ses choux chez lui. Leur grand-père avoit épousé la fille aînée d'Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, et d'une fille du maréchal de Souvré dont la famille s'étoit crue heureuse de se défaire honnêtement de la sorte par la disgrâce de son corps, et le mari qui la prit s'estima très honoré de faire cette alliance à quelque prix que ce fût » (B, XXXVII, 26 et 27).

3) L'hypogamie est également, sans que nous ayons besoin d'y insister, un phénomène intra-robin.

Il arrive que les filles des plus grandes dynasties parlementaires épousent des hommes dont la carrière, en tout cas au moment du mariage, n'a pas atteint l'altitude où évoluent leurs futurs beaux-pères.

L'important, pour notre analyse, est de relever une fois encore que si hypogamie féminine il y a, elle s'effectue à l'intérieur de chacun des grands groupes (respectivement l'épée et la robe, accessoirement la roture).

Nous pouvons en conclure que, bien souvent, l'hypogamie résulte du mode de comptage adopté, extrêmement strict et calqué sur la Weltanschauung saint-simonienne. Les familles concernées ne mettent pas toutes en œuvre, on l'a dit, le préjugé du mémorialiste, loin de là. Il n'en reste pas moins, que d'une certaine manière, l'examen des mariages hypogamiques nous permet d'affirmer avec plus de force encore que précédemment la permanence du clivage *ÉPÉE/ROBE*. Les mariages hypergamiques nous ont aidé à présenter un modèle de transit social féminin vers le haut, transit d'autant plus vécu comme une promotion qu'il fait passer telle ou telle jeune femme de l'autre côté du fossé qui sépare les deux groupes majeurs de la population saint-simonienne.

L'hypogamie féminine démontre que si chaque grand groupe considère les alliances en son sein comme assez peu différenciées (à l'inverse d'un Saint-Simon particulièrement sensible à la moindre différence, au plus infime écart social), il n'accepte pas un mariage qui livrerait ses filles au groupe inférieur. Il existe donc bien, dans l'idéologie des groupes curiaux, une démarcation qui isole l'épée de la robe, et qui instaure une dissymétrie entre les hommes et les femmes. Les premiers peuvent prendre épouse parmi les représentantes des rangs inférieurs, même par-delà le « bâton de la mésalliance », c'est-à-dire la ligne de démarcation *ÉPÉE/ROBE*. Les secondes peuvent, à l'occasion, se marier avec des hommes moins titrés que leurs frères, mais à condition que les maris soient issus du même grand groupe curial.

Saint-Simon n'est que le représentant de cette idéologie qu'il contribue largement à nuancer, à complexifier, à brouiller parfois à force de l'appliquer

aux sous-ensembles, aux rangs, et jusqu'aux personnes parfois, quand nombre de ses contemporains la réservent à l'opposition majeure de la robe et de l'épée.

VI

1) Les 115 cas « particuliers » que pour conclure nous recensâmes en fin de liste se laissent décomposer assez facilement en deux sous-ensembles d'inégale importance. Le premier groupe concerne 25 unions seulement, lesquelles échappent tout bonnement à nos critères taxinomiques. Il s'agit souvent de mariages, secrets ou non, qui ont lieu dans le sein de la famille royale, au sens le plus large. Ainsi comptons-nous parmi nos 25 cas le mariage vraisemblable de Monseigneur (le grand dauphin) avec M^{lle} Choin, sa vieille maîtresse, dont on connaît le portrait lapidaire crayonné par le mémorialiste : « C'étoit une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec de l'esprit, et de l'esprit d'intrigue et de manège. » (B, II, 183-184).

Nous avons compté également dans ce petit groupe, les mariages de quelques bâtards nés d'un personnage de sang royal et d'une roturière : ainsi une bâtarde du futur régent, ou la fille de Louis XIV et d'une jardinière. Ces bâtards « subalternes » ont en général trouvé à s'établir parmi la noblesse d'épée.

Outre quelques autres cas particuliers (notamment des unions de nobles français avec des congénères étrangers, anglais, allemands, polonais, ...) nous avons inclus dans cette catégorie les mariages des enfants bâtards de Louis XIV, nés de la duchesse de la Vallière ou de la marquise de Montespan. Il est inutile d'insister sur le scandale, vite éteint, certes, qu'avait soulevé le mariage des bâtarde ou bâtards royaux avec des princes ou princesses de la maison de Bourbon (Condé, Conti) ou même avec un petit-fils de France comme le duc de Chartres (le futur Régent).

Un court passage extrait des *Mémoires*, traitant des manœuvres d'approche en vue du mariage de Philippe d'Orléans, résume sur ce point les innombrables vitupérations de Saint-Simon :

« Le Roi, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il agrandissoit de jour en jour, avoit marié deux de ses filles à deux princes du sang. M^{me} la princesse de Conti, seule fille du Roi et de M^{me} de la Vallière, étoit veuve sans enfants ; l'autre, fille aînée du Roi et de M^{me} de Montespan, avoit épousé Monsieur le Duc. Il y avoit longtemps que M^{me} de Maintenon, encore plus que le Roi, ne songeoit qu'à les élever de plus en plus, et que tous deux vouloient marier Mademoiselle de Blois, seconde fille du Roi et de M^{me} de Montespan, à M. le duc de Chartres. C'étoit le propre et unique neveu du Roi, et fort au-dessus des princes du sang par son rang de petit-fils de France et par la cour que tenoit Monsieur. Le mariage des deux princes du sang dont je viens de parler avoit scandalisé tout le monde. Le Roi ne l'ignoroit pas, et

il jugeoit par là de l'effet d'un mariage, sans proportion, plus éclatant. Il y avoit déjà quatre ans qu'il le rouloit dans son esprit et qu'il en avoit pris les premières mesures. Elles étoient d'autant plus difficiles que Monsieur étoit infiniment attaché à tout ce qui étoit de sa grandeur, et que Madame étoit d'une nation qui abhorroit la bâtardise et les mésalliances, et d'un caractère à n'oser se promettre de lui faire jamais goûter ce mariage.

Pour vaincre tant d'obstacles, le Roi s'adressa à Monsieur le Grand, qui étoit de tout temps dans sa familiarité, pour gagner le chevalier de Lorraine, son frère, qui de tout temps aussi « gouvernoit Monsieur. » (B, I, 58 à 60).

Le problème des bâtards royaux et de leurs établissements nécessiterait à lui seul une étude complète, qu'il n'est pas loisible de mener ici.

Concluons donc modestement quant aux 25 mariages de ce premier sous-ensemble en posant que leur exceptionnalité les écarte de notre typologie.

2) Le second sous-ensemble présente un tout autre intérêt, du moins quant à l'optique qui est la nôtre. Il rassemble 90 mariages qui tous unissent un ministre (ou un enfant de ministre) donc très haut robin de la Robe du Conseil, et un noble d'épée (ou une fille de gentilhomme).

66 unions réalisent la promotion conjugale de la fille d'un ministre parmi la gentilhommerie « native », et parfois la ducalité : il s'agit, au sens strict, d'autant d'hypergamies féminines. 24 unions, au contraire, unissent des ministres (ou des fils de ministres) à des femmes issues de la noblesse native. Ces 24 cas seraient donc à compter au nombre des hypogamies féminines.

Un problème surgit néanmoins ici : les familles ministérielles concernées par ces unions font partie de la noblesse de robe, Saint-Simon s'en plaint assez fréquemment et vertement tout au long des *Mémoires*, soulignant la médiocre extraction de ces lignages issus de la « lie du peuple ».

Or, nous l'avons dit, si les grandes familles, notamment ducales, tolèrent aisément l'hypergamie féminine, y compris robine, elles n'admettent pas que leurs propres filles franchissent « en descendant » la frontière sociale qui sépare l'Épée de la Robe. Ces familles ne consentent à l'hypogamie qu'au cas où celle-ci n'entraîne pas la sortie de filles hors de l'ordre gentilice. Pourquoi 24 ministres ou fils de ministres bénéficient-ils, sur ce point sensible entre tous, d'une manière d'immunité ?

C'est que les ministres et leur descendance ne sont pas considérés comme gens de robe. Les fonctions occupées dans le Conseil rapprochent les familles ministérielles des lignages de rang ducal. A l'exception de quelques dinosaures fidèles à la distinction *ROBE/ÉPÉE* (dont Saint-Simon et la Palatine), les ducs ne dédaignent pas d'épouser, eux ou leurs fils, des filles de ministres ou de marier leurs filles à des ministres ou à des fils de ministres.

Les familles ministérielles constituent donc un groupe aristocratique bien particulier, issu de la robe mais constituant un échelon intermédiaire entre la haute robe et l'épée, voire la ducalité à l'occasion. Les ministres ou leurs rejetons mâles, graine de ministres, peuvent, sans difficulté apparente, épouser des femmes nées plus haut qu'eux-mêmes, parfois à des altitudes inaccessibles aux robins ordinaires.

L'exemple extrême est constitué par le mariage de Barbezieux, fils de Louvois, avec la fille du duc d'Uzès, ancienne « promise », on l'a vu, de Saint-Simon lui-même. Quant aux filles de ministres, elles épousent aisément dans la ducalité la plus distinguée. L'assiduité avec laquelle les filles des grands serviteurs de l'Etat pratiquent l'hypergamie (certaines familles ministérielles mariant leurs filles à des ducs *exclusivement*, ainsi les trois filles du grand Colbert convolent respectivement avec les ducs de Chevreuse, de Beauvillier et de Mortemart) permet d'avancer que ces filles ne bénéficient pas d'une hypergamie au sens classique, telle que nous l'envisageâmes ci-dessus, mais de ce que nous appellerons, faute d'un meilleur terme, une « fausse hypergamie féminine ».

De même les ministres et leurs descendants mâles, lorsqu'ils épousent des filles de gentilshommes d'épée, ne font pas réellement « descendre », socialement parlant, leurs épouses. Les hypogamies féminines ici recensées sont, pour reprendre notre typologie, de « fausses hypogamies féminines ».

Nous proposons, pour clarifier la situation particulière où se trouvent les lignées ministérielles, d'employer des concepts ad hoc : les mariages des filles de ministres avec des gentilshommes (souvent des ducs) peuvent être définis comme des *Mariages Ministériels Féminins* (ou fausses hypergamies féminines). Les mariages des ministres eux-mêmes, ou de leurs fils, avec des femmes issues de la noblesse d'épée constituent des *Mariages Ministériels Masculins* (fausses hypogamies féminines). Si l'on admet que, socialement, un ministre égale un duc, bien des schémas se trouvent simplifiés. Notre système des unions aristocratiques se trouve complété et quelque peu complexifié par ces unions d'un type particulier ; elles brouillent la hiérarchie traditionnelle en permettant aux familles ministérielles, issues de la robe, de sauter allègrement par-dessus le fossé de la mésalliance, non seulement grâce au don des filles mais, également, par le « don des mâles ». Ces familles réalisent, au grand dam du mémorialiste, la « fusion des élites » en cassant le moule classique de la reproduction aristocratique²⁷, ce moule que nous avons vu se réaliser par l'articulation « additive » entre l'endogamie majoritaire et l'hypergamie féminine, minoritaire mais tolérée. Elles préparent, pour leur bénéfice, l'avènement d'un monde différent de la société des rangs, celui qui caractérisera, notamment après 1750, la société post-baroque, ou post-rococo, ou néo-classique, contemporaine de Louis XV vieillissant, puis de Louis XVI.

27. Voir D. Dessert op. cit., et aussi, G. Chaussinand-Nogaret ; *La noblesse au XVIII^e siècle, de la féodalité aux Lumières* ; Paris ; 1976.